



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Impôt sur les revenus 2019 - Calendrier de
de la déclaration 2020**

Paris, le 31/03/2020
N°1002

Direction générale des Finances publiques
economie.gouv.fr
impots.gouv.fr

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, présente le calendrier de dépôt de la déclaration de revenus. Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, ce calendrier a été adapté au contexte particulier.

Réception des déclarations papier uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi mai <i>(selon service postal)</i>	
Date d'ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	lundi 20 avril 2020	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne	Zone 1 (départements n° 01 à 19 et non-résidents)	4 juin 2020 à 23h59
	Zone 2 (départements n° 20 à 54)	8 juin 2020 à 23h59
	Zone 3 (départements n° 55 à 974/ 976)	11 juin 2020 à 23h59

(1) Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service

Pour les déclarants papier, la date limite de dépôt des déclarations est fixée au **12 juin 2020 à 23h59** (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Nouveau cette année

- les départements 50 à 54 font désormais partie de la zone 2.

- respectons la planète et ses ressources – Plus d'envoi de déclaration en format papier aux usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019.